

# ÉCONOMIE

France, Europe, International



**FRANCE.** LE SECTEUR TERTIAIRE RESTE LE PRINCIPAL MOTEUR DE L'ÉCONOMIE **P. 30**

**MUNICIPALES.** LE DÉVELOPPEMENT DURABLE PEINE À S'IMPOSER DANS LA CAMPAGNE **P. 32**

**TRIBUNES.** ATTALI OU LE RENDEZ-VOUS MANQUÉ DE LA CROISSANCE VERTE **P. 34**



## Le projet du Trésor britannique de taxer les étrangers affole la City

### FISCALITÉ

Londres veut que les étrangers résidents mais non domiciliés au Royaume-Uni déclarent leur revenu global ou paient une taxe forfaitaire de 30.000 livres annuelle en guise de bouclier fiscal.

C'est l'ancien chef du patronat britannique, Digby Jones, qui a jeté le pavé dans la mare. En critiquant, dans le *Financial Times*, le projet du Trésor britannique de durcir la fiscalité vis-à-vis des étrangers résidents, mais non domiciliés au Royaume-Uni, il a fait éclater au grand jour un débat qui couvait depuis longtemps parmi les communautés d'expatriés.

La réforme de la taxation des étrangers est une idée du chancelier de l'Échiquier, Alistair Darling. Constatant que nombre de ressortissants de pays tiers vivent au Royaume-Uni sans déclarer les revenus qu'ils gagnent dans leur pays d'origine ou dans des centres offshore, il a décidé de mettre fin à cette exemption unique parmi les pays du G7,



Le Trésor estime à 116.000 le nombre de résidents « non dom » bénéficiant de l'exemption fiscale. Bon nombre travaillent à la City, qui redoute une fuite des talents.

qui date des temps de l'empire britannique. En octobre, le chancelier a donc lancé une consultation qui s'achèvera le 28 février, proposant que les étrangers résidents, mais non domiciliés au Royaume-Uni (c'est-à-dire qui n'élisent pas ce pays comme base unique pour leur statut fiscal) soient désormais soumis à

une fiscalité accrue. « Chaque résident doit contribuer à hauteur de ses moyens aux dépenses courantes de ce pays », a expliqué le chancelier, qui doit présenter ses conclusions le 12 mars, jour du budget, en vue d'introduire le nouveau régime en avril. Le Trésor estime à 116.000 le nombre de résidents « non dom » béné-

ficiant de l'exemption fiscale. Alistair Darling leur demande soit de déclarer leur revenu global, qui deviendrait ainsi imposable outre-Manche, soit de payer un forfait annuel de 30.000 livres (40.000 euros) en guise de bouclier fiscal.

### APPUI DES SYNDICATS ET DES CONSERVATEURS

Le chancelier a laissé comprendre que le nouveau régime affecterait surtout les personnes très riches (les Lakshmi-Mittal, Roman Abramowitch ou les gros financiers de la City). À cet égard, s'il est accusé de modération par certaines ONG (*lire ci-dessous*), il a au moins l'appui des syndicats et celui, tacite, des conservateurs, dont il a d'ailleurs copié l'idée. Mais Alistair Darling n'a probablement pas prévu le tollé des communautés d'expatriés et de la City de Londres, dont la prospérité dépend en partie des « non-dom ».

Ex-patron des patrons et, depuis juillet 2007, ministre chargé de la promotion du « made in UK » dans le cabinet de Gordon Brown, Digby Jones a affirmé que cette réforme avait de quoi « pénaliser l'attractivité de Londres comme place financière internationale », dans la mesure où elle risque de décourager les talents étrangers de venir s'établir à

**LE NOUVEAU RÉGIME AFFECTERAIT SURTOUT LES PERSONNES TRÈS RICHES : LES LAKSHMI-MITTAL, ROMAN ABRAMOWITCH OU LES GROS FINANCIERS DE LA CITY...**

la City. La chambre de commerce allemande en Grande-Bretagne a d'ailleurs écrit au chancelier, en expliquant que ses membres pourraient décider de déplacer leurs effectifs dans des pays à taxation comparable, mais avec des coûts de la vie inférieurs. Hier, le directeur mondial de la firme de Private Equity Apax Partners, Adrian Beecroft, a évoqué lui aussi la possibilité de délocalisation, notamment vers la Suisse. L'ambassade des États-Unis a dénoncé de son côté le risque que la taxe ne soit pas déductible des impôts que tout Américain paie chez lui, et qu'elle soit donc contraire à la loi contre la double imposition.

ANDREA MORAWSKI

**Interview.** Richard Murphy, conseiller de Tax Justice Network

« Une subvention de l'État à l'industrie financière »



Approuvez-vous la réforme que le gouvernement britannique s'apprête à passer pour taxer les non-domiciliés ?

Cela va dans la bonne direction, mais c'est insuffisant. Le gouvernement s'apprête à conserver le principe des non-domiciliés. Ce n'est pas acceptable.

Mais les non-domiciliés vont désormais avoir à payer un impôt d'au moins 30.000 livres (40.000 euros). N'est-ce pas un progrès ?

Non, ce n'est pas un impôt. C'est une somme forfaitaire qui va leur permettre de ne pas payer d'impôt. Pour les plus riches, cela représente de toute manière une somme dérisoire. Les seuls que cela va affecter sont ceux qui travaillent en Grande-Bretagne pour des entreprises étrangères et qui ne sont pas les plus riches. Cela va contre le principe de base de l'égalité de tous devant l'impôt.

Richard Murphy est le conseiller de Tax Justice Network, qui est un réseau de lutte contre les paradis fiscaux. DR

Dès lors, que devrait faire le gouvernement britannique ?

Il faut abolir la règle des non-domiciliés. À part l'Irlande, aucun autre pays au monde ne possède une telle loi. La règle des non-domiciliés concerne des gens qui vivent l'essentiel du temps en Grande-Bretagne mais paient leurs impôts dans un autre pays. Souvent, ce sont des gens nés à l'étranger, qui ont « l'intention » de rentrer dans leur pays à terme. C'est une règle qui vient de la période coloniale, du temps de l'Empire britannique. Maintenant que les bateaux à vapeur sont remplacés par des avions et qu'il est possible de voyager rapidement à travers la planète, il n'existe aucune justification pour une telle loi, qui fait du Royaume-Uni un paradis fiscal. C'est un abus du système. La règle des non-domiciliés équivaut à une subvention déguisée à l'industrie financière britannique [parce que cela incite les plus riches à s'installer au Royau-

me-Uni, Ndlr]. C'est une aide de l'État cachée, et les autres pays européens devraient faire intervenir Bruxelles.

Les non-domiciliés n'apportent-ils pas d'importantes richesses en Grande-Bretagne ?

Il est faux de dire que les plus riches partiront si la règle des non-domiciliés est modifiée. Un récent sondage de la Society for Trust & Estate Practitioners [association qui représente une partie des sociétés de gestion de fortune, Ndlr] souligne que seuls 4,5 % des non-domiciliés ont l'intention de partir de Grande-Bretagne si la règle est modifiée. Cela signifie que 95 % vont rester. Les non-domiciliés sont à Londres parce que c'est l'endroit où il y a la plus forte concentration au monde de services financiers. C'est cela qui les attire.

PROPOS RECUEILLIS PAR ÉRIC ALBERT, À LONDRES

### FISC OU QUALITÉ DE VIE ?

5 h 30 : les premiers analystes arrivent à leur bureau londonien. Entre conférence calls, sandwiches au concombre et notes à rédiger, la journée se poursuivra... jusqu'à minuit parfois. Autant dire que, non domiciliés profitant d'avantages fiscaux ou non, la vie des professionnels de la finance n'est pas de tout repos à Londres. Du coup, nombreux sont ceux qui y font leurs classes et, souvent après avoir été licenciés sans ménagement du jour au lendemain, choisissent, au final, de revenir à Paris. Tel cet analyste, qui déclare : « Je préfère gagner moins, payer plus d'impôts, mais voir ma famille »... L. J. B.